

Conditions spéciales de Visa Card Services SA pour les services SMS

1. Services SMS

Visa Card Services SA offre aux titulaires des cartes principales et supplémentaires (ci-après «titulaire de carte») la possibilité de recevoir, contre rémunération, certaines informations relatives à l'utilisation des cartes de crédit et cartes PrePaid émises par Visa Card Services SA sur un téléphone mobile du titulaire de carte via le service de messages succincts ou Short Message Service («SMS»). Cette prestation est désignée ci-après par «services SMS». Par l'activation des services SMS, le titulaire de carte accepte et s'engage à respecter les dispositions suivantes.

2. Exigences techniques pour l'utilisation des services SMS

Pour pouvoir bénéficier des services SMS, les utilisateurs doivent être titulaires d'une carte valable et active de Visa Card Services SA et avoir un abonnement valable et actif de téléphonie mobile auprès d'un prestataire de télécommunications de Suisse ou de la Principauté du Liechtenstein.

3. Inscription / Enregistrement

L'activation et la gestion des services SMS s'effectuent par Internet, via le service en ligne gratuit «MyAccount» de Visa Card Services SA. Les titulaires de cartes déjà inscrits à MyAccount peuvent sélectionner et définir les services SMS à l'adresse www.myaccount.ch, sous la rubrique Services SMS.

Les titulaires de cartes qui ne sont pas inscrits au service en ligne «MyAccount» peuvent d'abord s'inscrire à MyAccount, directement en ligne à l'adresse www.myaccount.ch, puis sélectionner immédiatement après les services SMS souhaités.

4. Activation

Pour la première activation des services SMS, le titulaire de carte définit sur le site www.myaccount.ch les services SMS dont il souhaite faire usage. Il peut sélectionner un seul ou plusieurs services. Le titulaire de carte doit indiquer son numéro de téléphone mobile comme adresse de destination des messages succincts. Par l'enregistrement pour les services SMS et l'acceptation des présentes «Conditions spéciales de Visa Card Services SA pour les services SMS», le titulaire de carte atteste que le numéro de téléphone mobile indiqué est le sien ou celui du titulaire de la carte supplémentaire en cas d'activation des services SMS pour le titulaire d'une carte supplémentaire. Une fois que le titulaire de carte a confirmé les données saisies et accepté les «Conditions spéciales de Visa Card Services SA pour les services SMS», un message avec un code de vérification lui est envoyé pour vérification du numéro de téléphone mobile enregistré. Le titulaire de carte doit relever ce code de vérification et le saisir dans le masque de saisie prévu à cet effet sur www.myaccount.ch, puis confirmer l'opération. Une fois la confirmation effectuée et après examen positif des données, les services SMS sélectionnés par le titulaire de carte sont immédiatement activés.

5. Teneur des services SMS

D'une manière générale, le titulaire de carte peut choisir entre deux types de messages succincts: les messages succincts envoyés au titulaire de carte uniquement sur consultation individuelle (par ex. consultation du solde) et les messages succincts envoyés automatiquement au titulaire de carte lorsque des valeurs ou des événements, que le titulaire a défini individuellement, sont atteints ou se produisent (par ex. avis de dépassement d'un montant d'achat déterminé, avis en cas de transaction dans une monnaie autre que la monnaie de carte, etc.). Une liste actualisée des services SMS que le titulaire de carte peut utiliser est disponible à l'adresse www.myaccount.ch.

Le titulaire de carte est informé du fait que les services SMS exécutés uniquement sur demande individuelle du titulaire de carte peuvent être limités voire indisponibles à l'étranger.

6. Frais

Viseca Card Services SA facture des frais au titulaire de carte pour l'utilisation des services SMS. Les frais en vigueur perçus pour chacun des services SMS sont indiqués dans la description des différents services SMS sur www.myaccount.ch. Les frais indiqués s'appliquent à chaque message succinct (de maximum 160 caractères) envoyé par Viseca Card Services SA. Ils font l'objet d'un décompte global et sont directement débités du compte-carte du titulaire de carte. Dans certains cas isolés, si le contenu est particulièrement volumineux, les messages succincts envoyés peuvent dépasser les 160 caractères et sont également facturés en fonction du nombre de messages succincts effectivement sollicités. Le nombre de SMS envoyés automatiquement est basé sur l'historique des transactions ou le dépassement des valeurs seuils définies par le titulaire de carte. Le montant total des frais d'utilisation des services SMS est facturé et communiqué au titulaire de carte par l'intermédiaire de la facture mensuelle correspondante. Les frais perçus pour les consultations du titulaire de carte auprès de Viseca Card Services SA (par ex. envoi d'un SMS à Viseca Card Services SA pour consulter le solde disponible) sont toujours à la charge du titulaire de carte. Les frais facturés pour les SMS envoyés à Viseca Card Services SA correspondent aux frais de téléphonie mobile en cas d'envoi de SMS ordinairement facturés par le prestataire de télécommunications concerné. Ce dernier facture directement ces frais au titulaire de carte. D'autre part, des frais d'itinérance (roaming) peuvent être facturés en cas de transmissions ou de consultations transfrontalières.

7. Désactivation

Le titulaire de carte peut en tout temps désactiver avec effet immédiat un ou plusieurs services SMS, à l'adresse www.myaccount.ch, sous Services SMS, ou en appelant le Customer Care Center de Viseca Card Services SA au +41 58 958 80 80. Le titulaire de carte est informé du fait que la désactivation des services SMS par l'envoi d'un SMS à Viseca Card Services SA n'est pas possible.

8. Modification

Le titulaire de carte peut en tout temps modifier les données d'un ou de plusieurs services SMS, ou le numéro de téléphone mobile enregistré, à l'adresse www.myaccount.ch, sous Services SMS, ou en appelant le Customer Care Center de Viseca Card Services SA au +41 58 958 80 80.

Si le titulaire de carte modifie le numéro de téléphone mobile enregistré initialement, il reçoit de nouveau un message avec un nouveau code de vérification qu'il devra saisir et confirmer sur www.myaccount.ch pour que les services SMS soient réactivés.

9. Obligations de diligence

Le titulaire de carte s'engage à conserver soigneusement le téléphone mobile enregistré pour les services SMS, ainsi que les mots de passe, logins et un éventuel code de consultation requis pour les services SMS, et de les protéger contre une utilisation abusive par des tiers. Le titulaire de carte est entièrement et exclusivement responsable de la protection contre un accès non autorisé aux messages succincts reçus.

En cas de perte ou de vol de son téléphone mobile, le titulaire de carte est tenu de prendre toutes les mesures visant à empêcher que les informations ne tombent en de mauvaises mains. Pour ce faire, il peut désactiver les services SMS par téléphone ou directement en ligne, conformément au chiffre 7. Il est en outre tenu de procéder sans délai à une modification dans le système des services SMS en cas de changement du numéro de téléphone mobile, conformément au chiffre 8.

Si le titulaire de carte active des services SMS pour un titulaire de carte supplémentaire, le titulaire de carte prend la responsabilité de faire respecter les présentes conditions spéciales par le titulaire de la carte supplémentaire.

10. Responsabilité

Les risques résultant de l'utilisation des services SMS sont exclusivement à la charge du titulaire de carte. Le titulaire de carte répond de la protection des messages succincts reçus via les services SMS contre tout accès non autorisé.

Viseca Card Services SA n'assume aucune responsabilité quant à la sécurité en cas d'envoi et de transmission en bonne et due forme via les services SMS des messages succincts reçus par le titulaire de carte sur son téléphone mobile.

Viseca Card Services SA ne répond en aucun cas d'une éventuelle transmission incorrecte, tardive ou non effectuée d'un message succinct, des éventuels dérangements techniques ou de l'exactitude et de l'actualité des informations contenues dans les messages succincts.

11. Communication SMS Viseca Card Services SA

Viseca Card Services SA se réserve le droit d'informer le titulaire de carte par SMS dans le cadre de la lutte contre l'utilisation frauduleuse des cartes de crédit (par ex. en cas de transactions suspectes).

12. Modifications des conditions

Viseca Card Services SA se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes dispositions, les prestations liées aux services SMS et l'infrastructure du système.

13. Résiliation

En cas de résiliation du contrat de carte ou de blocage de la carte par Viseca Card Services SA, la validité des prestations liées aux services SMS et toutes les obligations de Viseca Card Services SA qui en résultent s'annulent immédiatement.

14. Dispositions diverses

Demeurent en outre applicables les conditions générales en vigueur établies par Viseca Card Services SA et régissant l'utilisation des cartes de crédit pour les événements qui ne sont pas réglementés par les présentes dispositions, ainsi que pour l'utilisation du service en ligne MyAccount et/ou pour l'utilisation de la carte de crédit du titulaire de carte.

Ed. 03/2008